

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 797, 973, 974, 975, 989, 990, 1026, 1030, 1031 et 1245.

Je demande, monsieur l'Orateur, que toutes les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES LOGEMENTS CONSTRUITS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 40 DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question n° 797—**Mme Pigott:**

1. Combien de maisons ont été construites aux termes de l'article 40 de la Loi nationale sur l'habitation a) au pays, b) dans chaque province?

2. Quelles sommes, y compris les fonds de mise en chantier, les subventions et les prêts complémentaires, ont été affectées à la construction de ces habitations a) au pays, b) dans chaque province?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1 et 2. Voir le tableau.

L'activité en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, article 40⁽¹⁾

1950 — octobre 1977⁽²⁾

Province	Nombre de logements	Milliers de \$
Terre-Neuve	2,989	48,989
Île-du-Prince-Édouard	819	10,638
Nouvelle-Écosse	11,970	157,931
Nouveau-Brunswick	2,067	34,360
Québec	796	7,997
Ontario	7,432	80,730
Manitoba	1,551	25,306
Saskatchewan	7,821	134,152
Alberta	1,199	17,903
Colombie-Britannique	7,910	119,437
Territoire du Yukon	78	1,901
Territoires du Nord-Ouest	222	4,747
Canada Total	44,854	644,091

(1) Y compris les logements locatif, coopératif, rural et autochtone et les ventes de propriétés.

(2) Les données pour 1950-76 sont nettes, celles pour 1977 sont brutes.

LES SOMMES OCTROYÉES DANS LE CADRE DU PAQ À FREDERICTON

Question n° 973—**M. Howie:**

Dans le cadre du Programme d'amélioration des quartiers, combien d'argent a été octroyé à Fredericton (N.-B.) par a) le Canada, b) le Nouveau-Brunswick, c) Fredericton, pour les années financières se terminant le 31 mars (i) 1977 (ii) 1976 (iii) 1975?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: Les prêts et subventions qui suivent à l'égard du Programme d'amélioration des quartiers en vertu de la loi nationale sur l'habitation ont été approuvés pour Fredericton (Nouveau-Brunswick):

Subventions	Article 27.2 Milliers de \$	Prêts	Article 27.5 Milliers de \$
1975—	20	1975—	—
1976—	27	1976—	—
Janv.-oct. 1977—	131	Janv.-oct. 1977—	—

Questions au Feuilleton

Les subventions octroyées en vertu des dispositions de l'article 27.2 ne doivent pas excéder 50 p. 100 du coût du choix d'un quartier ou voisinage, d'acquisition du terrain, de construction ou d'acquisition et d'amélioration d'installations récréatives ou sociales, d'élaboration des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments; et ne pas dépasser 25 p. 100 du coût d'amélioration des services municipaux et des services publics fournis dans le quartier. La municipalité et(ou) la province fournissent le solde des fonds requis.

REMARQUE: L'année civile constitue l'année financière de la Société centrale.

LES SOMMES OCTROYÉES DANS LE CADRE DU PAREL, À FREDERICTON

Question n° 974—**M. Howie:**

Dans le cadre du Programme de remise en état des logements, combien d'argent a été octroyé à Fredericton (N.-B.) par a) le Canada, b) le Nouveau-Brunswick, c) Fredericton, pour les années financières se terminant le 31 mars (i) 1977 (ii) 1976 (iii) 1975?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: a) Les prêts suivants ont été approuvés dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements ou immeubles résidentiels, en vertu des dispositions de l'article 34.1 de la loi nationale sur l'habitation, à Fredericton (Nouveau-Brunswick)

	Prêts	Logements	Milliers de \$
	1975	40	68
	1976	256	426
Janv.-oct.	1977	109	200
			333
			469
			292

REMARQUE: L'année civile coïncide avec l'année financière de la Société.

b) et c) Ni la province du Nouveau-Brunswick ni la ville de Fredericton ne contribuent au Programme d'aide à la remise en état des logements ou immeubles résidentiels.

LES PROGRAMMES PAQ ET PAREL DANS CERTAINES ZONES DE FREDERICTON

Question n° 975—**M. Howie:**

A-t-on étudié la possibilité d'étendre les programmes d'amélioration des quartiers et de remise en état des logements aux régions de Marysville, Barker's Point, Nashwaaksis et aux autres régions du Devon de Fredericton (N.-B.)?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: Le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick n'a pas pris part à la réalisation du Programme d'amélioration des quartiers en 1976 ni en 1977, et il ne songe pas à le faire en 1978, même si l'on prorogeait la date d'expiration du Programme fixée au 31 mars 1978. Marysville, Baker's Point, Nashwaaksis et les autres zones du Devon de Fredericton ne pourront donc, en 1978, participer au Programme d'amélioration des quartiers ou voisinages, ni au Programme d'aide à la remise en état des logements ou immeubles résidentiels qui lui est associé.